

Un animal n'est pas un cadeau de Noël !!! (RAPPEL): NE LES ABANDONNONS PAS PENDANT LES VACANCES !

Stop maltraitance animaux !

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 05-07-2019



600) this.width=600" /> *Merci de lire le commentaire de Monsieur le Ministre Carlo Di Antonio ...*

Pour une nuit ou pour la vie ?

Un animal sous le sapin ?
Réfléchissez bien !
En moyenne, 60.000 animaux
sont recueillis dans les refuges
belges chaque année.
Offrir un animal, c'est confier une vie.
Un animal n'est pas un cadeau...
c'est beaucoup mieux !



Wallonie

<http://bienetreanimal.wallonie.be>

300) this.width=300" />

ON NE LE RÉPÈTERA JAMAIS ASSEZ !!!

« Les abandons en hausse à l'approche des vacances, la SPA lance une campagne».

Le nombre d'animaux retrouvés est en forte hausse pendant les mois de juillet et août. En France , en 2018, 14 871 chiens et chats avaient été abandonnés dans les refuges de la SPA.

Les lâches qui abandonnent leur animal , seront désormais sanctionnés par la justice !

Merci de dénoncer les bourreaux!!!

Que risque-t-on si on abandonne son animal ?

L'article 521-1 du Code pénal stipule que "exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

13/12/2018 Le cadeau de Noël ne sera pas animal cette année en Allemagne. Interdit!!!

A quand PARTOUT ?

13/06/2018 : Les vacances approchent, n'abandonnez surtout pas vos animaux !!! EUX VOUS AIMENT ET PRENNENT SOIN DE VOUS, DE VOS ENFANTS !

Le film de la Fondation 30 Millions d'Amis, réalisé par Xavier Giannoli, met en scène l'histoire touchante de la relation exceptionnelle qui s'établit entre maître et chien. Dites **NON A L'ABANDON (Vidéo).**

20/12/2017 : En cette période de fêtes, C'EST LE MOMENT DE LE RAPPELER !!!

L'amour de bébé animal offert lors des fêtes pourra se retrouver très vite dans cette situation d'abandon (maltraitance actuellement punie légalement)

STOP MALTRAITANCE AUX ANIMAUX : peine sévères pour les maltraitants !!!

Voir vidéos

La Fondation « 30 millions d'amis » mobilisée contre l'animal-cadeau !!!

<http://www.sos-enfants.org/modules/news/article.php?storyid=1092>

01.12.2015

Un animal n'est pas un cadeau de Noël

Pendant cette période de fêtes, certains sont tentés d'offrir un animal en guise de cadeau. La Fondation 30 Millions d'Amis met en garde contre ces achats compulsifs. Les animaux ainsi acquis se retrouvent souvent abandonnés quelques mois plus tard Sur la liste au père Noël d'un enfant, des jouets, des livres et... un chien. C'est LE cadeau qu'il a choisi de réclamer cette année. Parce que « c'est gentil un chien, c'est petit, c'est doux comme une peluche et ça fait des câlins ».

Cette situation, de nombreux parents la vivent. « Mes enfants me réclament un chien depuis pas mal de temps et encore plus en prévision de Noël. Je sais bien que l'animal n'est pas un objet mais je pense craquer quand même et je verrais ensuite si ça se passe bien ». Le témoignage de Justine, 36 ans, maman de 2 enfants, illustre parfaitement les acquisitions compulsives qui se terminent... mal. En effet, pendant cette période de fêtes, certains sont tentés d'acheter un animal « sur un coup de

coeur », en guise de « cadeau de Noël ». La Fondation 30 Millions d'Amis, met en garde depuis de nombreuses années sur le fait que « ces cadeaux » se retrouvent ensuite abandonnés l'été suivant sur le bord des routes. Encore aujourd'hui, il est nécessaire de rappeler que l'animal n'est pas un produit de consommation !

3 CONSEILS AVANT DE SE DÉCIDER

1- BIEN SE RENSEIGNER

Quelle race de chien correspond le mieux à votre mode de vie ? Comment éduquer un chat ? Quel est le cout réel d'un animal (nourriture, soins vétérinaires, garde etc...) ? Autant de questions déterminantes auxquelles vous devrez répondre avant de prendre un animal chez vous. N'hésitez donc pas à bien vous renseigner dans les livres et auprès de professionnels.

2- UN PACTE FAMILIAL

Nous avons des devoirs envers les animaux. Le nourrir, le toiletter, le promener, le soigner... des actes que vous devrez accomplir au quotidien pendant au moins une dizaine d'années. Il est donc essentiel d'en être bien conscients et de faire intégrer cette idée à tous les membres de la famille et particulièrement aux enfants. Vous pouvez donc répartir ces tâches afin que chacun s'engage à s'occuper de l'animal. Une fois ce pacte accepté et signé, c'est parti pour des années de bonheur !

3- UNE ADOPTION PLUTÔT QU'UNE ACQUISITION ?

Si l'on ne doit jamais offrir un animal en cadeau, on peut faire le plus beau des cadeaux à un animal d'un refuge. C'est un acte fort envers un animal déjà éprouvé par la douleur de l'abandon et il vous en sera éternellement reconnaissant. Des centaines de chiens et chats n'attendent que ça : une nouvelle famille qui leur donnera une seconde chance !

Même si vous souhaitez acquérir un chien ou un chat de race, « je pense qu'avant de se décider il faut d'abord se rendre dans un refuge, c'est rare que l'on ne reparte pas avec l'élé de son coeur! Si ce n'était pas le cas, vous aurez été sensibilisés à la détresse de ces animaux qui après avoir vécu en famille ont été rejetés » conseille Reha Hutin, présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis

.

[http://www.30millionsdamis.fr/actuali ... st-pas-un-cadeau-de-noel/](http://www.30millionsdamis.fr/actuali...st-pas-un-cadeau-de-noel/)

*Merci de lire le commentaire de Monsieur le Ministre
Carlo Di Antonio ...*

Pour une nuit ou pour la vie ?

Un animal sous le sapin ?
Réfléchissez bien !
En moyenne, 60.000 animaux
sont recueillis dans les refuges
belges chaque année.
Offrir un animal, c'est confier une vie.
Un animal n'est pas un cadeau...
c'est beaucoup mieux !



Wallonie

<http://bienetreanimal.wallonie.be>

600) this.width=600" />

17/12/2015 **Carlo Di Antonio**

Citation :

Pour une nuit ou pour la vie ?

Une campagne en faveur de l'acquisition responsable d'un animal.

Avec les services en charge du Bien-être animal au sein du Service Public de Wallonie, nous avons souhaité amener les citoyens wallons à se poser cette question au travers d'une campagne de sensibilisation.

Les refuges n'observent pas de diminution significative du nombre d'animaux abandonnés. Sur base des statistiques de l'Administration, 64.951 animaux ont été recueillis dans les établissements agréés belges en 2012 et 63.271 animaux en 2013.

En disposant en toute insouciance un animal sous le sapin, on court le risque de contribuer à ce phénomène mais pas seulement.

La surpopulation dans les refuges oblige en effet les professionnels à recourir à l'euthanasie. En Belgique, 36% des chats et 16% des chiens hébergés en refuge ont subi ce sort en 2013. 13% des « autres animaux » recueillis tels que les lapins, furets, oiseaux ou chevaux ont également été euthanasiés en raison d'une maladie, d'un manque de socialisation ou de place dans le refuge.

Parmi les causes principales d'abandon, on retrouve l'achat impulsif ainsi qu'une sous-évaluation par le propriétaire de l'animal des obligations et frais inhérents à son bien-être sur le long terme. Soins vétérinaires, aménagement d'un cadre de vie adéquat à l'espèce, garde durant un séjour à l'étranger, cohabitation avec les autres membres de la famille,... sont autant d'aspects à prendre en compte lorsque que l'on choisit d'accueillir un animal ou de l'offrir.

Offrir un animal, c'est avant tout confier une vie insiste. Chats, chiens et canaris vivent en moyenne 15 à 20 ans. Les hamsters et souris ont une durée de vie de 2 à 3 ans tandis que les lapins peuvent vivre jusqu'à 8 ans.

En marge des fêtes de fin d'année, je rappelle donc qu'un animal n'est pas un cadeau... C'est beaucoup mieux !

21/12/2016

Carlo Di Antonio (Ministre Belge et bourgmestre de ma commune)

Citation :

N'offrez pas un animal par surprise ! Plus qu'un cadeau, c'est une responsabilité.

En cette période de fêtes, l'animal de compagnie figure encore sur la liste « des idées cadeaux » de nombreux wallons.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler que chaque année, plus de 56.000 chiens et chats sont recueillis dans les refuges en Belgique.

Pour éviter ce triste constat, j'insiste sur l'importance de réfléchir à l'acquisition d'un animal de compagnie. **Ainsi, si l'idée peut sembler originale, il y a sans doute mieux à faire que d'offrir un animal par surprise. Plus qu'un cadeau, un animal est une responsabilité.**

Un chien vit en moyenne 15 ans et un chat, 18 ans. Une fois offert, et à l'inverse d'un cadeau « traditionnel », un animal implique des responsabilités quotidiennes et des dépenses récurrentes, comme les frais vétérinaires, les frais d'enregistrement et de stérilisation, de nourriture,...

Les motifs principaux d'abandons fréquemment avancés sont les déménagements, le manque de moyens financiers, le manque d'espace nécessaire à l'animal ou les problèmes comportementaux de celui-ci, le manque de temps, les allergies,... **Offrir un animal à quelqu'un qui ne le souhaite durablement pas augmente ce risque d'abandon.**

N'hésitez pas vous faire le relais de ce message de prévention : « Un animal... Merci d'y réfléchir avant d'offrir ! ».